



Assemblée des délégués ordinaire
Mardi 9 octobre 2007, 17h30, Anthropole, salle 2044

Procès-verbal

Liste des présences et des personnes excusées

Délégués	AEML	Benjamin Rudaz
<i>AEDL</i>	Jonathan Mudry	
Samuel David	<i>AESSP</i>	Secrétaire général
Nathanaël Petermann	Julia Dao	Gaétan Nanchen(PV)
Arun Bolkensteyn	Gregory Patthey	Secrétaire
	Laure Fuerst	administratif
AEGE	Vanessa Monney	<i>Frédéric Tétaz</i>
Dylan Barclay	Julien Bourgnon	
	Stéphane Bonzon	
CHEC	Jete Verbica	Invités
Marie Rumignani		Sonia Page
	<i>AETSR</i>	Elena Avdija
AEL		Laura Piccand
Dominique Gigon		Mathieu Signorell
Samuel Beroud	<i>LAB</i>	
Anja Schuler		
Nicolas Viredaz	Bureau	
Guillaume Henchoz	Benoît Gaillard	
Christine Ritter	Nicolas Turtschi	
	Elena Nuzzo	

1. Formalités

1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices

- ❖ Anja Schuller et Guillaume Henchoz sont désignéES scrutateurs/trices.

1.2. Adoption de l'Ordre du jour

Nathanaël propose de rajouter 15 minutes au point 5.

- ❖ La proposition de Nathanaël est accepté.

L'ordre du jour est soumis au vote

- ❖ L'ordre du jour modifié est accepté

1.3 Adoption du PV de l'AD du 5 juin 2007

Arun remarque que pour le 4.2. c'est lui-même qui a fait la remarque et non Nathanaël. Le bureau modifiera ce point.

- ❖ Le PV est accepté

2. Communications

2.1 Communications du bureau

Benoît rappelle que la FAE a organisé un débat en collaboration avec le 24 Heures à l'occasion des élections fédérales sur le thème de la formation et de l'emploi des jeunes. Il y a eu un assez bonne écho et la FAE est en réflexion sur l'organisation d'un second débat.

Gaétan rappelle le travail effectué durant l'été, notamment le gt perspective qui va déboucher sur la création d'un fascicule recensant les rabais étudiants offerts par les différents services en ville de Lausanne. De plus, une séance interassocés a abouti sur la volonté d'organiser une journée interassocés au printemps sous la forme d'un repas (genre grillades) à midi devant l'Unithèque.

Benoît présente également les changements au sein du bureau. Benoît est actuellement le co-président avec Stefanie Habersaat. Or celle-ci quitte ses fonctions. Pour l'instant, il y a donc une situation de vacance. Le bureau a actuellement une réflexion sur la succession de Stefanie. Par ailleurs, il y a toujours manque des représentativité au bureau : il manque en effet des étudiantes en HEC, en droit, en théologie, en biologie et en médecine.

Benoît présente ensuite les aboutissements du GT structure qui durant l'été a planché sur une modification de statuts afin de rendre la FAE plus démocratique et plus transparente. 2 principales modifications sont à la base de ce projet : l'élection des déléguées et la possibilité de déposer des initiatives et des référendums. Benoît note que c'est un projet ambitieux, mais qui peut amener quelque chose d'intéressant. Afin de le faire accepter de la meilleure manière possible, le bureau va procéder à une consultation. Les documents seront envoyés aux associations de facultés et le sujet sera abordé lors des prochaines AD. Benoît demande donc d'être attentif car ces changements seront très importants.

Enfin, Benoît demande aux sections d'expliquer comment se passent les sessions

d'examens. Le bureau doit en effet rencontrer la direction et aimerait bien avoir une vue générale sur la situation.

2.2 Communication des associations membres et des associations associées

AETSR : absent

AESSP : Vanessa explique que la Faculté des SSP, après avoir transformé sa session de septembre en session de rattrapage, a finalement adopté une solution intermédiaire, qui a fait consensus entre les corps de la Faculté, suite notamment aux protestations des étudiantES. Dès cette année, les étudiantES peuvent répartir les examens entre la session de juin et celle d'août, en revanche, les examens échoués en juin ne peuvent en principe pas être rattrapés en août. Pour pallier ce manque, un système d'admission conditionnelle (limitée à 12 crédits) en deuxième année a été mis en place d'une part, et d'autre part les étudiantES en fin de cursus (bachelor ou master) peuvent rattraper 12 crédits au maximum en août. Les effets négatifs de l'impossibilité de rattraper des examens en août sont ainsi suffisamment palliés aux yeux des étudiantES.

Grégory note que l'aessp est très content de la rentrée, car il y a un grosse mobilisation : il y a actuellement 12 membres au sein du comité répartiES au sein des différents groupes de travail.

LAB : absent

AEGE : Dylan précise que pour l'instant on a conservé toutes les sessions d'examens, y compris août, malgré la pression qui fut mise sur cette sessions. Le début de l'année est assez chaotique car les plans d'études sont remis en question.

CHEC : Marie indique que le système est le même qu'auparavant : seuls les examens de première année peuvent être passés, en bloc, en juin ou octobre. Pour les autres années, les cours et examens sont semestrialisés, avec l'obligation de passer l'examen à la session qui suit immédiatement le cours. La session d'août ne permet pas le rattrapage d'examens ratés en juin. Il n'y a eu aucun changement d'importance dans l'organisation des examens d'été qui soit dû au nouveau calendrier académique.

Le CHEC a mis sur pied cette année un système de parrainage à la rentrée qui a rencontré un vif succès. Le CHEC a cependant un problème de reconnaissance au sein de la faculté ; la situation est très tendue, mais on tente d'améliorer la situation.

AEL : Samuel explique la situation difficile des examens : la session d'automne transformé en session de rattrapage et le corps intermédiaire a déposé demande de suppression de cette session. Il y a eu plusieurs rencontres entre l'AEL et le décanat, mais pour l'heure il n'y a eu aucun résultat et on ne sait pas comment se passera les sessions d'examens en lettres.

AEML : Jonathan indique que les examens sont semestrialisés avec la possibilité de passer en conditionnel. Il explique également qu'il y a actuellement de gros problèmes liés au master et au doctorat. Il rappelle enfin que le bal de médecine se déroulera le 28 février.

AEDL : Nathanaël signale qu'il n'y a pas de problème concernant la session

d'examen en faculté de droit : les 3 sessions sont toujours présentes.

Autres communications : bal jeudi 18 octobre (nuit du crime 2) ; reprise du conseil juridique au bureau 276.4 le vendredi de 12h-13h et mercredi de 19-20h. L'AEDL est fier de présenter son nouveau délégué : Samuel. Il y a cependant toujours un problème de recrutement, car Arun et Nathanaël finissent bientôt. Une autre préoccupation est la friction avec la direction pour la reconnaissance de l'association

2.3 Communication d'octroi des subventions

2 subventions accordées :

- Fréquence Banane : montant de 4'300 fr. Cette subvention servira à maintenir le mois FM et a payé les droits d'auteurs.
- PIP : Pool d'improvisation du Poly : 4'000fr. octroyés pour notamment un projet de courts métrages.

3. Élections

[note du SG : pour les élections, cf. document annexe « Liste des représentantes ». Le PV ne reflète que les discussions qu'il y a eu autour des élections, les descriptions des différents commissions ayant déjà été distribuées dans les documents de préparation à l'AD]

3.1. Aux commissions consultatives de la direction

3.2. Aux organismes divers

OCBE

Guillaume trouverait important que ce soit quelqu'un du bureau.

Gregory signale qu'il est très intéressé et que si le bureau encadre la personne, il n'y a pas de problème.

Benoît indique qu'aucun membre du bureau n'est vraiment intéressé par cette commission.

Guillaume fait remarquer son incompréhension. Pour lui, cette commission est très importante et qu'il faut y envoyer quelqu'un qui s'y connaît. On ne peut pas envoyer le premier venu.

Nathanaël trouve que Gregory est tout à fait capable de gérer cette tâche. Gregory a assez d'expérience.

FMEL

Guillaume propose de les boycotter puisqu'on a désormais notre propre projet logement.

Benoît indique que Julien a bien démontré que participer à la FMEL ne signifiait pas la cautionner. Une chaise vide ne donc pas améliorer les choses.

Nathanaël trouve que le fait d'avoir notre propre projet, c'est justement le signe qu'on peut faire les choses différemment et que cela fonctionne. Il faut donc en profiter pour amener nos bonnes recettes.

OAQ :

Benoît explique que l'OAQ doit venir fouiner dans les unis pour voir quelle est leur qualité. Or, les universités sont réticentes à laisser des experts extérieurs venir fouiner dans leur structure. Il y a donc eu un accord entre l'université et l'OAQ. Cette dernière viendra faire un audit du système de qualité interne. Le but de la

commission sera donc d'encadrer et de préparer la visite des experts. Benjamin précise que le point positif de l'OAQ, c'est que les pages de stratégie et de réflexion peuvent amener des changements intéressants dans les facultés.

3.3. Aux associations

Basta

Guillaume explique que la librairie Basta est une coopérative et que la FAE est l'un des coopérateurs. Les réunions sont 1 fois par mois et elles permettent de se lancer dans l'engagement coopératif.

3.4. Aux commissions de l'UNES

3.5. Du comité de rédaction de L'auditoire

Mathieu indique qu'il y a eu beaucoup de départs à la fin de l'année (5 personnes sur 6). Le nouveau comité est organisé comme suit :

Rédacteur/trice en chef : Mathieu Signorell et Elena Avdija ;

ChefFE de rubrique : Camille Luscher (dossier) ; Laura Piccand (hef) ; Simon Loeb ; Guillaume Henchoz ; Gaétan Nanchen (FAE) ; Frédéric Tétaz (pub).

Mathieu signale la grande proportion de femmes au sein de L'auditoire.

❖ Comité élu à l'unanimité.

4. Modification du Règlement des frais et indemnités (RFI)

Benoît procède à une introduction rapide. En 2004 est créé un règlement des frais et indemnités pour pallier à certains frais occasionnés par les personnes s'engageant à la FAE. L'idée première était que donner du temps ne soit pas un trop gros obstacle à l'engagement. La faiblesse de l'ancien RFI est qu'il était possible de se faire rembourser un certain type d'actions et d'autres non, comme les actions nommées militantes. Or cette distinction a posé quelques problèmes. Cet été, une refonte a donc été pensée avec comme base l'idée d'une égalité de traitement pour tout type d'actions et de travaux : du moment où on travaille dans le cadre de la FAE, on a le droit à une indemnisation. Un deuxième élément est la création d'une directive d'application qui permet d'être plus souple en cas de modification et qui permet de clarifier certaines choses.

Le bureau vous invite à accepter cette modification. Benoît ouvre la discussion.

Mathieu demande ce qu'il y a encore de militant ?

Benjamin précise que chacun est libre de demander ses indemnités. Personnellement il ne les avait jamais demandé jusqu'au mois dernier car il estime que c'était normal de ne pas les demander.

Fred indique qu'une des distinctions du don de soi c'est justement que lorsque tu fais parti du bureau, tu dois faire un grand nombre de choses pour lesquels tu ne peux pas compter tes heures (faire des téléphones, envoyer vite des emails, ...). Cela fait parti du travail bénévole et ce n'est pas du tout occasionnel.

Benoît en profite pour préciser que dans la directive il est précisé que certaines choses ne sont pas payées, car elles représentent un investissement minimum. Cependant comme le dit Fred, il y a énormément de petites choses à faire et cela ne peut pas être compté en heure. Lors de la dernière AD, il y a également eu cette discussion. Cependant il faut bien reconnaître que la politique de milice c'est très problématique. Il lui tient à coeur que l'argent ne soit pas un obstacle à l'engagement

des étudiantEs à la FAE.

Guillaume indique que lorsqu'on avait voté le 1e RFI, on l'avait accepté comme un mal nécessaire. L'indemnité ce n'est pas un salaire. L'indemnité c'est le luxe de proposer de s'engager pour une assocés plutôt que d'aller bosser comme caissier/ère. S'il a pu rester une année à la FAE, c'était grâce à cela.

Jonathan demande une précision sur les modalités de frais de déplacement en cas d'abonnement.

Benoît précise que les transports sont remboursés aux personnes titulaires d'un abonnement à concurrence d'1/3 du prix de l'abonnement.

Mathieu demande s'il est possible de se faire rembourser les transports pour venir à la FAE.

Nicolas explique que justement cela fait justement parti du don de soi.

Nathanaël indique que pour l'article 5 chiffre 2, il y a un « les » en trop.
Le bureau enlève la coquille.

Samuel s'attarde sur le point 8 chap. 1 de la directive. Il trouve un peu bizarre qu'on fixe des règles, puis qu'au point 8 on les réserve. C'est un peu comme avouer que les règles ne servent à rien. Ne pourrait-on pas plutôt utiliser les notions de juste motif ou de cas exceptionnel ?

Benoît explique que le bureau avait réfléchi à permettre au bureau dans certains cas de déterminer si certaines activités doivent ou ne doivent pas être rémunérées. Mais la proposition de Samuel est plus claire et sera ajoutée dans la Directive.

Plus personne ne demandant la parole, le bureau passe aux amendements posés par Arun Bolkensteyn.

1e amendement Arun : art. 9 Commission de recours, al. 1 : remplacer « 150.- » par « 600.- ».

Arun indique qu'il faut donner davantage à la commission de recours et donc de remplacer les 150.- prévus par 600.-

Fred remarque qu'on s'était mis d'accord sur la somme de 150.- par membres, mais qu'on a dû oublié de le changer.

Le bureau se range à la proposition d'Arun Bolkensteyn.

❖ La proposition Arun1 est soumise au vote : elle est acceptée à l'unanimité.

2e amendement Arun : art. 12 entrée en vigueur. La modification proposée par Arun est la suivante : « le présent règlement entre en vigueur le 1e novembre 2007 ». Arun ne comprend pas pourquoi le bureau a prévu une rétroactivité.

Benoît répond que la raison était l'urgence de la décision. Mais le bureau se range à la proposition d'Arun.

❖ La proposition Arun2 est soumise au vote : elle est acceptée par 5 votes pour, 4 votes contre et 6 abstentions.

3e amendement Arun : art. 7. Arun propose de biffer le terme militant dans l'alinéa 1 et de rajouter un nouvel alinéa « Le travail militant (affichage, tractage, récolte de signatures, actions, rassemblements, etc.) est exclu. »

Arun explique qu'il a simplement repris le texte du RFI actuel. L'AD avait adopté ce règlement en 2004 à l'unanimité. Il contenant l'exclusion du travail militant des

rémunérations. Pour Arun, il n'y a pas de problème de délimitation puisque le bureau a le droit de statuer.

Nicolas demande s'il n'y a pas de problème sur le fait que le bureau puisse décider sur les cas litigieux ? Le bureau avait actuellement ce problème pour évaluer le travail qui mérite une rémunération. Nicolas estime donc que la proposition d'Arun est un retour en arrière flou et problématique.

Samuel trouve qu'il faut mieux différencier le travail militant et le travail politique.

Benoît indique justement que le bureau ne savait pas où se situait cette différence et que ce RFI a pour but de simplifier les choses. Benoît remarque que les actions dites militantes (tractage, affichage, etc.) font beaucoup pour la visibilité de la FAE et qu'elles sont souvent bien plus pénibles. Il est surpris que l'amendement laisse au bureau la possibilité de choisir si une activité est rémunérée ou non, car cela posait problème au bureau auparavant et c'est sur ce point que le bureau a voulu modifier le RFI.

Arun pense que les décisions sur ce qui doit être indemnisé ou pas devraient être décidés avant les actions. Il remarque qu'une distinction entre actions d'informations et actions militantes est faite dans le DaRFI et que donc le bureau reconnaît qu'il y a une différence.

Benjamin explique qu'il ne faut pas croire que le bureau va se faire rembourser des heures où le travail ne concerne pas la FAE.

Fred comprend que l'AEDL n'est pas opposé au fait qu'il s'agisse moins d'argent que de principe. Le nombre de fois où le bureau a été pris de court pour savoir s'il devait ou non indemniser les personnes qui participaient à une action est assez peu nombreux. Par contre, pouvoir compter sur la participation de manière plus spontanée de personnes pour aider pourrait décharger les membres du bureau. Cela ne changerait pas grand chose à la valeur du point, mais soulagerait fortement le bureau.

Nicolas comprends mal la distinction entre travail militant et travail d'information. Il prend l'exemple de la signature de patates qui fut de l'action militante (faire signer une pétition), mais également d'informations (expliquer le problème aux étudiantEs). Le bureau a donc eu l'impression qu'une telle distinction devait cesser.

Mathieu demande si les membres de L'auditoire seraient indemnisés au cas où ils feraient de l'affichage pour L'auditoire.

Benoît répond par la négative.

Nathanaël explique que le point central, c'est la définition de la notion du travail militant. Il ne croit pas comprendre dans la motion d'Arun l'exclusion du travail d'affichage et de tracts, mais plutôt les actions lors de grève. Dans ce genre d'activités, les membres ne devraient pas être indemnisés.

Arun rejoint la proposition de Nathanaël et modifie son amendement comme suit : Art. 7, al. 1 biffer « militant », al. 3 (nouveau) « Le travail militant est exclu ».

Nicolas dépose une motion d'ordre

❖ La motion d'ordre est acceptée par 12 voix pour et 1 absence.

Nicolas Viredaz trouve que la grève fait également parti d'une action politique. Il trouve que les arguments tournent en rond.

Benoît signale que le bureau n'arrive pas à différencier travail d'information et travail militant et qu'au final le bureau les a mis ensemble.

- ❖ L'amendement d'Arun3 est soumis au vote : il est rejeté par 6 voix contre, 4 pour et 5 abstentions.

Le RFI modifié par les deux premiers amendements Arun est voté.

- ❖ Le RFI est soumis au vote : il est accepté par 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention.

5. Comptes et budget

Comptes de L'auditoire

Fred présente les comptes de L'auditoire.

Nathanaël ne comprend pas comment il est possible d'avoir des actifs négatifs au bilan. Il trouve que cela devrait être au passif dans ce cas.

Fred répond qu'il s'agit d'une erreur informatique et qu'il aurait dû être versé au passif. Il a demandé à Junior entreprise de regarder avec lui pour savoir s'il était possible de liquider cela et d'avoir des comptes vraiment plus propres. Pour l'instant il n'a pas de solution, mais cela serait fait au prochain bouclement des comptes

Nathanaël demande si on paye des intérêts débiteur ?

Fred répond par la négative.

Budget de L'auditoire

Fred explique que c'est la 2e lecture du budget. Rien n'a vraiment été touché depuis la 1e lecture.

Comptes FAE

Fred explique que pour les actifs transitoires la somme est de 126'000 fr. Cela est dû au fait que le rectorat ne nous a pas encore versé les taxes d'étudiantEs.

On remarque également une différence de 4'800 fr. dans les salaires SG. On avait en effet pas prévu qu'on devrait payer 2 salaires de SG.

Pour le soutien scolaire, Fred note qu'on avait fait passer le vote devant l'AD pour reconduire l'engagement de la FAE dans ce projet.

Nathanaël demande pourquoi le bilan du compte courant BCV a une telle modification.

Fred répond justement que c'est le solde de l'année passée auquel manquent les subventions du rectorat.

Nathanaël demande pourquoi il n'y a pas de poste produit financier. Cela signifie-t-il qu'on n'a pas d'intérêt financier dans les comptes pertes et profits ?

Fred explique qu'il ne distingue pas frais et intérêts, qu'il met tout dans un même compte pour avoir une impression générale.

Budget FAE

Nathanaël demande pourquoi on diminue le poste de mandat juridique

Benoît explique qu'on a fait une provision qui se trouve dans les passifs. Plutôt que de mettre sur le budget chaque année, on a fait une provision.

Le bureau propose de passer au vote

- ❖ Le budget est soumis au vote : il est accepté à l'unanimité

Pour les comptes, Nathanaël note que la vérification des comptes telle que faite par l'étudiant en hec n'est pas en accord avec les statuts de la FAE. Donc il estime qu'on ne peut pas accepter un tel rapport de vérificateurs.

Fred note qu'il y a souvent 2 personnes qui le font, mais ce n'est que très rarement fait de manière sérieuse, alors que cette fois le vérificateur a regardé en détail.

Nathanaël propose de revenir dans une AD ultérieure pour voir cette vérification.

Le bureau se rallie à la proposition.

- ❖ La proposition de Nathanaël est soumise au vote : elle est acceptée à l'unanimité.

6. Divers

Nathanaël aimerait sentir la température de l'AD sur la nouvelle rentrée académique, notamment sur la question du dégrèvement familiale qui est très complexe dans le canton de Vaud. La FAE pourrait-elle faire une prise de position ?

Benoît signale qu'on rencontre Mme Lyon dans pas longtemps. Il ne pense pas qu'une prise de position soit utile.

Guillaume se demande pourquoi le plan stratégique n'a pas été présenté.

Benoît explique que c'est un oubli et que le plan stratégique sera présenté à la prochaine AD.

Clôture de l'AD à 20h55